



## LE BULLETIN DU CAPM

Comité d'action politique  
motocycliste

C.P. 49120, Place Versailles,  
Montréal (Québec) H1N 3T6

● Tél. : (514) 253-CAPM ● Téléc. :  
(514) 253-2276

● Courriel : [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

---

4 juin 2009

[Abonnement](#)

Volume 2, No 5

---

### **Le CAPM rencontrera la Ministre Julie Boulet**

Sur invitation du Cabinet du Ministère des Transports, le CAPM devait rencontrer le 4 juin la Ministre Julie Boulet. La réunion se déroulera conjointement avec les responsables de l'Opération Escargot. La grogne des motocyclistes s'est finalement fait entendre : il est clair que les manifestations des dernières semaines ont eu un impact positif sur l'obtention de cette rencontre.

### **Réactions aux derniers communiqués de la SAAQ**

John Harbour a récemment fait une sortie dans les médias concernant la restriction de l'accès aux motos sport pour les gens âgés de moins de 25 ans ou possédant moins de 5 années d'expérience en conduite moto. Le CAPM vous rappelle que jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise en ce sens par la SAAQ. La SAAQ étudie le système tel qu'il existe en France et considère cette solution, mais beaucoup d'autres solutions sont également considérées en ce moment.

Dans un [communiqué](#) de la SAAQ publié le 25 mai dernier, la SAAQ reconnaît publiquement, et ce pour la première fois, que « Les motocyclistes ne sont pas impliqués plus souvent dans des accidents que les automobilistes, (...) ». En effet, l'analyse des statistiques de la SAAQ révèle que les motocyclistes ont près de deux fois moins d'accidents que les automobilistes. Lorsque la SAAQ mentionnait la statistique que les motocyclistes avaient 8 fois plus d'accidents, elle omettait de préciser qu'il s'agissait d'accidents avec blessés. Grâce à l'intervention du CAPM, la SAAQ a enfin corrigé le tir.

## **Entrevue de Normand Noiseux à l'émission MotoMag.tv**

Normand Noiseux, porte-parole du CAPM, sera en entrevue lors de l'émission MotoMag.tv. Cette émission sera diffusée dimanche prochain le 7 juin à 13h30, sur RDS.

## **Dossier des pneus d'hiver**

Le CAPM incite les motocyclistes à contester les contraventions qu'ils auraient reçues pour avoir circulé sans pneus d'hiver avec leur motocyclette. Il semblerait que les procureurs abandonnent les poursuites. Si vous avez vécu cette situation, ou que vous avez eu une contravention à ce sujet, nous vous invitons à contacter le CAPM à l'adresse [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

## **Contraventions pour silencieux d'origine**

Si vous avez reçu une contravention pour silencieux non conformes, alors que votre moto possède des silencieux d'origine, vous pourriez contribuer à faire avancer la cause dans ce dossier. Pour ce faire, svp contactez le CAPM à l'adresse [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

## **Opération sensibilisation contre le bruit**

Le CAPM est présentement impliqué dans la municipalité de St-André-d'Argenteuil, où une problématique de bruit avait atteint la limite de patience des citoyens. Pour éviter les interdictions de circuler aux motocyclistes dans cette région, plusieurs intervenants se sont réunis dans l'optique de sensibiliser les usagers de cette route. Les intervenants sont le CAPM, la FMQ, le maire de St-André-d'Argenteuil, Speed Trix (fabricant de moto custom de la région), le Ministère des Transports et la Sûreté du Québec. La solution retenue serait de mettre en place un barrage pour arrêter les motocyclistes afin de les sensibiliser au bruit. Un feuillet explicatif, payé par la SQ, leur serait remis. Les dates où se déroulera l'opération restent encore à confirmer mais c'est un projet qui est bien vu par tous les intervenants. Nous avons également espoir que cette approche sera utilisée dans d'autres municipalités ou régions qui vivent le même problème.

## **Le CAPM à la défense des motocyclistes**

Le CAPM a récemment envoyé une lettre à un journaliste de La Nouvelle, en

réponse à son article dont le sujet était le bruit fait par les motocyclistes.

Vous pouvez lire la lettre en cliquant [ici](#) . Jusqu'à présent nous n'avons eu aucune réponse de la part de ce journaliste.

Le CAPM a également contacté à plusieurs reprises Radio-Canada pour s'indigner contre les images utilisées par Radio-Canada dans ses reportages. Ces images, selon nous, portent préjudice aux motocyclistes en véhiculant une image fausse du motocycliste moyen.

Vous pouvez lire la dernière lettre envoyée en cliquant [ici](#) .

---

### Saviez-vous que...

Le CAPM est la seule organisation dont la seule raison d'être est la défense des droits des motocyclistes au Québec.

---

S.V.P. : Partagez l'information dans ce bulletin : faire suivre à tous les motocyclistes que vous connaissez, postez sur tous les forums moto québécois que vous fréquentez!  
Merci.

Pour toute question ou demande d'informations, contactez le CAPM à l'adresse [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

Rédactrice : Geneviève Pesant (Adjointe au porte-parole du CAPM)

[Pour vous abonner, envoyer un courriel à bulletin\\_capm@GetResponse.com](mailto:bulletin_capm@GetResponse.com)

Pour vous désabonner utiliser le lien "unsubscribe" fourni en bas de ce message